



Stockage déchets dans cage escalier

Par agathe1303

Bonjour, Je suis locataire d'un appartement situé au 1^{er} étage d'une maison d'habitation dont l'accès s'effectue à l'aide d'un escalier tournant (avec appui au mur). Le locataire qui occupe le logement du RDC stocke cartons, emballages, sommier, chaussures, vêtements (usagers, trop petits, démodés...) peluches, anciens cahiers scolaires... sous les marches du dit escalier et sur toute la hauteur du dénivelé. Bien sûr le propriétaire m'affirme avoir demandé au locataire fautif d'enlever tous ces objets ! J'envisage d'écrire une lettre recommandée au propriétaire mais au delà des nuisances visuelles, de l'impact psychologique (ne plus oser faire rentrer visiteur) sur quoi puis-je étayer ma demande : sécurité, salubrité ? Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le bailleur doit respecter ses obligations indiquées dans l'article 6 de la loi 89-462 :
notamment (extraits)

"Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites,"

"b) D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement"

Et donc vous lui adressez par courrier RAR une mise en demeure de dégager et rendre propres les parties communes sous 1 mois à réception.

S'il ne fait rien, vous ferez un constat d'huissier et saisirez le tribunal.

Par Isadore

Bonjour,

Si la maison entière appartient au bailleur, c'est une affaire entre lui et l'autre locataire.

Vous n'avez votre mot à dire que si cela constitue une atteinte à vos droits que vous pouvez démontrer.

Je ne vois pas exactement en quoi cela vous empêcherait de faire entrer un visiteur.

La nature des objets ne semble pas être de nature à représenter un danger ni causer de l'insalubrité. S'ils empêchent de faire le ménage correctement, il faut prouver que la situation présente actuellement un risque pour la santé.

A lire votre description, je me dis que ces objets gênent peut-être le passage ou sont empilés de telle sorte qu'ils risquent de tomber sur une personne empruntant l'escalier ?